

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage

6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AMORTISSEMENT  
LOCAUX DE LANDEVES  
DELIBERATION  
MODIFICATIVE**

**AMORTISSEMENT LOCAUX DE LANDEVES**

**DELIBERATION MODIFICATIVE**

**VOTE :**

**POUR : 113**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 2004/21 du 20 décembre 2004 ayant pour objet l'amortissement des locaux de LANDEVES ; à savoir pour le budget principal : 859.139,69 € sur 30 ans soit un amortissement annuel de 28.637,99 € pour les années 2005 à 2033 et 28.637,98 € pour l'année 2034.

**DELIBERATION  
N° 2006/09**

L'opération étant totalement achevée et les comptes arrêtés, Monsieur le Président propose de modifier comme suit le tableau d'amortissement à compter de 2006 du budget principal : 859.221,70 € - 28.637,99 € (amortissement sur 2005) = 830.583,71 € sur 29 ans soit un amortissement annuel de 28.640,82 € pour les années 2006 à 2033 et de 28.640,75 € pour l'année 2034.

Le tableau d'amortissement concernant le budget annexe eau potable reste inchangé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 15 décembre 2006